



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Division des Personnels Administratifs,
Techniques et d'Encadrement**

**RECTORAT
DPATE 2**

Bureau de gestion des Personnels ITRF
n° 2023 / 2024
Affaire suivie par :

Aurélia MARTIN
Tél : 02 62 48 11 57
Mél : aurelia.martin@ac-reunion.fr

Catherine BACHOTET
Tél : 02 62 48 10 41
Mél : catherine.bachotet@ac-reunion.fr

24, avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 ST DENIS CEDEX 9

Saint-Denis, le 11 décembre 2023

Le recteur

à

- Mesdames, messieurs les chefs d'établissement du second degré
- Monsieur le Président de l'Université
- Monsieur le Directeur de l'Onisep
- Monsieur le Directeur du CREPS
- Monsieur le Directeur du Réseau Canopé
- Monsieur le Directeur Général du CROUS
- Monsieur le chef de la DL
- Monsieur le Directeur de la DRAJES

Objet : Mouvement inter-académique des personnels Adjoints Techniques de Recherche et de Formation (ATRF) au titre de 2024.

Les personnels ATRF de l'académie qui souhaitent participer au mouvement intra-académique organisé dans d'autres académies doivent obligatoirement se préinscrire sur le serveur AMIA à l'adresse suivante :

<https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia>

Le serveur sera ouvert du **04 janvier 2024 au 01 février 2024 inclus.**

Parallèlement à cette préinscription sur le serveur AMIA, ils devront signaler leur intention par courrier, accompagné de l'imprimé ci-joint, au Rectorat – service DPATE 2, impérativement **avant le 01 février 2024.**

Ils devront se rapprocher du rectorat de l'académie souhaitée pour connaître les modalités d'organisation du mouvement intra-académique.

Les modalités relatives au mouvement intra-académique de La Réunion seront diffusées ultérieurement.

Vous voudrez bien assurer une large diffusion de cette circulaire auprès des personnels concernés.

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation,
le chef de Division des Personnels
Administratifs Techniques et d'Encadrement

Nicolas GULLARD